



**Conseil d'administration du  
Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds des  
Nations Unies pour la population et  
du Bureau des Nations Unies pour les  
services d'appui aux projets**

Distr. générale  
15 janvier 2021

Original : anglais

**Première session ordinaire de 2021**

Du 1<sup>er</sup> au 4 février 2021, New York

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**FNUAP – Programmes de pays et questions connexes**

**Fonds des Nations Unies pour la population**

**Descriptif de programme de pays pour l'Azerbaïdjan**

Aide du FNUAP proposée (à titre indicatif) : 4,4 millions de dollars : 2,9 millions provenant de ressources ordinaires et 1,5 million de modalités de cofinancement ou d'autres ressources

Durée du programme : Cinq ans (2021-2025)

Cycle d'assistance : Cinquième

Catégorie conformément à la décision 2017/23 : Rose

Alignement sur le cycle du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, 2021-2025

Aide proposée, à titre indicatif (en millions de dollars) :

Domaines de réalisation du programme		Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
Réalisation 1	Santé sexuelle et procréative	1,0	0,6	1,6
Réalisation 3	Égalité des sexes et autonomisation des femmes	0,8	0,5	1,3
Réalisation 4	Dynamique des populations	0,8	0,4	1,2
Coordination du programme et assistance		0,3	-	0,3
<b>Total</b>		<b>2,9</b>	<b>1,5</b>	<b>4,4</b>

Note : Le présent document a été intégralement traité par le FNUAP.

21-00704 (F) 190121 210121



Merci de recycler



## I. Considérations générales

1. L'Azerbaïdjan est le plus grand pays du Caucase du Sud, avec un territoire de 86 600 kilomètres carrés et une population de plus de 10 millions d'habitants. Les citoyens représentent 52,8 % de la population. Le pays a une structure de population relativement jeune, bien que le phénomène du vieillissement de la population devienne visible. Le taux de fécondité n'a cessé de baisser ces dernières années (jusqu'à 1,8 en 2019). Le pays continue de connaître des rapports de masculinité à la naissance gravement faussés, favorisant les populations masculines (115 garçons pour 100 filles).

2. L'Analyse commune par pays en 2019 confirme qu'au cours des dernières années, l'Azerbaïdjan a conservé son statut de pays à revenu intermédiaire supérieur, avec un produit intérieur brut par habitant de 5 769 dollars en 2018. L'indice global de développement humain pour 2019 était élevé (0,754, 87e rang). Bien que les riches réserves d'hydrocarbures aient contribué à une croissance économique considérable au cours des deux dernières décennies, le sous-développement des capacités institutionnelles continue d'entraver une transformation économique et sociale efficace. Malgré une réduction substantielle de la pauvreté au cours des deux dernières décennies (de 49,0 % en 2001 à 4,9 % en 2015), une augmentation a été observée dans les statistiques officielles relatives à la pauvreté suite à la dévaluation de la monnaie en 2015 (5,1 %). Le conflit du Haut-Karabakh a provoqué un afflux de 700 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays, ce qui continue à peser sur l'économie, la santé et les systèmes de protection sociale. La dernière flambée de la pandémie de COVID-19 a également mis à rude épreuve les systèmes médicaux, économiques et sociaux existants.

3. Le taux de mortalité maternelle a fortement diminué (pour atteindre 12,2 pour 100 000 naissances vivantes en 2018) grâce à l'amélioration de la qualité des services. Les femmes des zones rurales et isolées, en particulier celles qui sont les plus éloignées, y compris les réfugiées, les personnes déplacées, les femmes ayant survécu à la violence et les personnes handicapées, ont un accès limité aux soins de santé, notamment aux services de santé procréative. Les dernières données disponibles de l'enquête démographique et sanitaire (2011) ont révélé que le taux d'avortements provoqués en Azerbaïdjan est l'un des plus élevés de la région (40,9 %) en raison de la faible demande de planification familiale. L'utilisation de contraceptifs modernes est restée inchangée (14 %) durant les dix dernières années parmi les femmes actuellement mariées. L'utilisation de contraceptifs modernes est plus faible parmi les femmes vivant dans les zones rurales ainsi que parmi celles qui sont moins éduquées et pauvres ; le besoin non satisfait de planification familiale est de 22,7 % pour les femmes dans la population générale. Il existe également un manque de connaissances et d'informations sur les méthodes de planification familiale. La vaste majorité des femmes ayant déclaré avoir besoin de contraceptifs ont rencontré de grandes difficultés d'accès en raison de services de santé débordés, les ressources ayant été détournées pour faire face à l'impact de la COVID-19 sur la santé (Évaluation rapide de l'égalité entre les sexes, 2020). Un cadre juridique et politique efficace en matière de santé sexuelle et procréative commence seulement à prendre forme, la stratégie nationale et la loi sur la santé procréative et la planification familiale étant encore en attente d'approbation. Il est nécessaire de renforcer les capacités et les cadres institutionnels nationaux, en particulier la capacité du personnel de niveau intermédiaire à fournir des informations et des services intégrés de haute qualité en matière de santé sexuelle et procréative. Le manque de coopération et de partenariat multisectoriel pour la fourniture de services de santé sexuelle et procréative pendant la crise est également préoccupant.

4. Bien que des garanties juridiques pour la promotion des droits humains des femmes soient en place, la discrimination et la violence fondées sur le genre se produisent encore à grande échelle. Les résultats de l'enquête internationale sur les hommes et l'égalité des sexes (2018) ont montré qu'environ un homme sur trois (32,5 %) déclarait avoir commis et un nombre presque similaire de femmes déclarait avoir subi (32,1 %) des violences physiques, ce qui constitue l'un des principaux obstacles à l'obtention d'un résultat transformateur en matière de violence sexiste et de pratiques néfastes, notamment la sélection sexuelle

favorisant un enfant de sexe masculin et le mariage précoce. Le sous-développement des cadres de coopération et de coordination multisectoriels et le manque de capacités institutionnelles pour prévenir ou répondre à la violence sexiste laissent des centaines de femmes, en particulier les plus défavorisées, vulnérables aux abus. Les normes sociales patriarcales contribuent à de multiples formes de violence et de discrimination à l'égard des femmes. Une forte proportion de femmes (43,4 %) ne savent pas où chercher de l'aide si une personne est victime de violence domestique (Évaluation rapide de l'égalité entre les sexes, 2020). L'efficacité de l'action de plaidoyer est compromise par le manque d'efforts considérables de la société civile en faveur de l'égalité des sexes, tandis que le manque de flux de financement durables et le sous-développement des capacités sapent les opérations efficaces des organisations non gouvernementales locales pour remettre en question les structures de pouvoir dominées par les hommes.

5. L'objectif principal de la politique démographique nationale à long terme, reflété dans le Concept de développement démographique de la République d'Azerbaïdjan (1999), était d'assurer une croissance démographique quantitative et qualitative en freinant les tendances démographiques négatives, conformément à la stratégie de développement national à long terme. Des progrès notables ont été réalisés dans la production de données socio-économiques et démographiques fiables grâce aux recensements (dont le dernier, organisé en 2019 avec le soutien du FNUAP), à des enquêtes sur les ménages et aux systèmes d'état civil. Néanmoins, le sous-développement des capacités institutionnelles en matière de production, d'analyse et d'utilisation de données démographiques désagrégées de haute qualité entrave l'utilisation efficace des systèmes de données démographiques pour faire avancer les processus de développement. Le manque persistant de disponibilité et d'utilisation des données nationales et infranationales ainsi que de prévisions démographiques affecte l'efficacité de la planification, de l'allocation des ressources et de la prestation des services.

6. Le FNUAP a contribué aux efforts du gouvernement visant à faire avancer le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) par l'intermédiaire du quatrième cycle de ses interventions programmatiques en Azerbaïdjan. Le plaidoyer et l'assistance technique fournis par le FNUAP ont permis d'élaborer une nouvelle stratégie en matière de santé procréative. Une série d'initiatives politiques et de sensibilisation fondées sur des données factuelles ont été lancées avec succès pour prévenir et combattre la violence sexiste et les pratiques néfastes, notamment le plan d'action national récemment adopté pour promouvoir la valeur d'une petite fille. Parallèlement, deux grands projets ont été lancés pour améliorer les droits et le bien-être des femmes et des filles handicapées et des personnes âgées.

7. L'évaluation finale du quatrième programme de pays a révélé un degré élevé de pertinence par rapport aux priorités nationales et aux cadres de développement internationaux. Les principales recommandations étaient les suivantes : a) poursuivre la promotion des droits en matière de santé sexuelle et procréative dans le nouveau contexte ; b) renforcer les efforts pour surveiller la mise en œuvre des traités relatifs aux droits humains et assurer l'institutionnalisation des stratégies de communication visant à modifier les comportements ; c) continuer à contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques fondées sur des données factuelles et des droits et renforcer les capacités institutionnelles nationales en matière d'utilisation des données et des informations démographiques.

8. En s'appuyant sur les progrès et les enseignements tirés de la période de mise en œuvre précédente, les stratégies suivantes seront utilisées : a) intensifier les approches visant à intégrer les besoins des personnes les plus défavorisées ; b) élaborer et appliquer des mécanismes et des outils d'adaptation institutionnelle pour les institutions partenaires ; c) tirer parti des nouvelles possibilités pour stimuler les partenariats public-privé afin de faire avancer le programme de la CIPD.

9. La série d'interventions stratégiques identifiées pour le prochain cycle de soutien du FNUAP au gouvernement d'Azerbaïdjan est complémentaire des actions envisagées par le projet de Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

2021-2025, en contribuant aux efforts du gouvernement pour mettre fin aux décès maternels évitables, réduire les besoins non satisfaits en matière de planification familiale et éliminer la violence sexiste et les pratiques néfastes.

10. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable comporte un volet autonome sur l'égalité des sexes, et le FNUAP, en tant que président du Groupe thématique sur l'égalité des sexes, a été reconnu par l'équipe de pays des Nations Unies comme l'organisme chef de file qui utilisera sa position unique auprès du gouvernement, des Nations Unies et des partenaires pour mener des actions de sensibilisation reposant sur des données factuelles et un dialogue politique afin d'encourager le développement d'un environnement plus favorable aux droits en matière de santé sexuelle et procréative et à la lutte contre la violence et la discrimination sexistes. Le rôle du FNUAP au sein du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable consiste également à renforcer les capacités des partenaires à produire des données désagrégées et des analyses d'excellente qualité pour des politiques fondées sur des données factuelles. Pour renforcer les effets, l'efficacité et l'efficience des interventions, le FNUAP reconnaîtra et exploitera également les possibilités d'efforts conjoints avec d'autres organismes des Nations Unies en s'appuyant sur ses partenariats fructueux ; parmi ces efforts figurent, sans s'y limiter, les efforts de sensibilisation conjoints sur la santé sexuelle et procréative déployés avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), sur le handicap et l'intelligence des données avec le PNUD, sur les jeunes avec l'UNICEF, et sur les stéréotypes sexuels et la violence sexiste avec ONU-Femmes.

## II. Priorités du programme et partenariats

11. Le cinquième programme de pays facilitera l'obtention des trois résultats transformateurs énoncés par le FNUAP sur la voie de la réalisation du Programme 2030 : a) élimination des décès maternels évitables ; b) élimination des besoins non satisfaits en matière de planification familiale ; et c) élimination de la violence sexiste et des pratiques néfastes. Les interventions stratégiques visant à atteindre cet objectif de programme à long terme sont guidées par les priorités du programme national de développement, conformément à l'engagement du gouvernement envers les objectifs de développement durable (ODD), la réalisation du programme d'action de la CIPD et les engagements de Nairobi. Il s'agit notamment de donner la priorité aux interventions visant à améliorer la santé maternelle et infantile, à promouvoir la planification familiale, à éliminer la violence et la discrimination sexistes, et à donner la priorité aux besoins des groupes les plus vulnérables.

12. Les priorités du cycle de programmation actuel, fondées sur des données factuelles, contribuent à la mise en œuvre des cadres internationaux des droits humains auxquels l'Azerbaïdjan est partie, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, en complétant entre autres les deux priorités stratégiques du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, qui visent à renforcer les institutions pour une meilleure prestation de services publics et sociaux ainsi que la création d'une société équitable sur le plan du genre qui renforce l'autonomie des femmes et des filles.

13. Le programme proposé vise à permettre à toutes les femmes et les filles, en particulier celles qui sont les plus défavorisées, d'utiliser des services intégrés de santé sexuelle et procréative et d'exercer leurs droits en la matière, sans aucune forme de coercition, de discrimination et de violence, conformément aux aspirations de la décennie d'action. Le programme de pays se concentre sur la responsabilité institutionnelle et le plaidoyer en faveur d'un cadre juridique et politique amélioré en matière de santé sexuelle et procréative afin d'atteindre les trois résultats transformateurs et les objectifs de développement durable connexes. Le programme proposé devrait contribuer à réduire les besoins non satisfaits en matière de planification familiale en augmentant d'un tiers le taux de prévalence de la contraception. Les interventions stratégiques visant à combler le fossé entre les intentions et le comportement des femmes en matière de procréation comprendront des actions de sensibilisation en faveur d'une augmentation des crédits nationaux alloués à la planification

familiale, une amélioration des informations et des données factuelles sur les principaux déterminants des besoins non satisfaits afin de pouvoir élaborer des politiques éclairées, l'intégration d'une éducation sexuelle complète dans les programmes d'enseignement secondaire ainsi que la révision et l'application de protocoles cliniques relatifs aux conseils et aux avis en matière de planification familiale. Les stratégies du programme réaffirment l'engagement du FNUAP envers les principes des droits humains et de l'égalité des sexes et donnent la priorité aux besoins et aux attentes des groupes de population les plus défavorisés en renforçant notamment la résilience face aux flambées de pandémie à l'échelle nationale. Sur la base des grands principes du plan stratégique du FNUAP et des recommandations de l'évaluation, le programme proposé se concentre sur les adolescentes, les femmes et les jeunes, en particulier ceux qui résident dans les zones rurales et reculées, les femmes et les filles ayant survécu à différentes formes de violence sexiste, les femmes et les filles victimes de pratiques néfastes, les femmes et les jeunes souffrant de différentes formes de handicap, et les femmes âgées.

14. Les interventions du programme de pays sont basées sur les principes de résilience, de durabilité et de responsabilité afin d'explorer et de rendre opérationnelles les solutions les plus durables grâce à des cadres juridiques et politiques améliorés, y compris dans les situations de crise et de vulnérabilité récurrente. Une telle approche permet une meilleure adaptabilité au contexte humanitaire, notamment grâce aux plans d'urgence et aux efforts de réponse envisagés, en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies, dans le cadre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

15. Les résultats proposés seront obtenus grâce à la sensibilisation, au dialogue politique et à la gestion des connaissances, un engagement multisectoriel fort qui reconnaît les difficultés et les opportunités existantes et tire parti des synergies présentées par le paysage en évolution du financement du développement. Parallèlement à l'élargissement des partenariats en cours avec le gouvernement, tant au niveau national qu'infranational (ministère de la santé, ministère du travail et de la protection sociale de la population, Comité d'État pour la famille, les femmes et les enfants, Comité d'État des statistiques), le secteur du développement international, la société civile, les universités et d'autres partenaires, le FNUAP établira des alliances stratégiques durables avec des entreprises du secteur privé et des gouvernements donateurs non traditionnels afin de tirer parti des ressources et de l'expertise existantes et de galvaniser l'innovation et la durabilité. Une attention particulière sera accordée au renforcement de la collaboration et de l'intégration avec les institutions spécialisées des Nations Unies grâce à une planification et une programmation communes. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire constitueront des composantes essentielles du partenariat pour atteindre les résultats envisagés.

16. Le programme de pays propose une série d'interventions interdépendantes et reliées entre elles pour garantir l'accès universel à la santé sexuelle et procréative dans le cadre des domaines de résultats suivants du plan stratégique du FNUAP 2018-2021 : a) droits en matière de santé sexuelle et procréative ; b) égalité des sexes et autonomisation des femmes ; et c) dynamique des populations.

#### **A. Santé sexuelle et procréative**

*17. Produit 1. Renforcement des capacités institutionnelles pour le développement d'un environnement favorable à la fourniture de services intégrés de santé sexuelle et procréative à toutes les femmes et à tous les jeunes, en mettant l'accent sur les plus défavorisés.*

18. Ce produit contribue à la réalisation 2 du Plan-cadre de coopération sur la prestation de services publics et sociaux en veillant à ce que toutes les femmes et tous les jeunes puissent utiliser des services de santé sexuelle et procréative de qualité. Les interventions stratégiques comprendront les mesures suivantes : a) développer des cadres politiques et des mécanismes institutionnels pour la fourniture de services de santé sexuelle et procréative intégrés d'excellente qualité ; b) renforcer les partenariats multisectoriels pour améliorer la fourniture de services de santé sexuelle et procréative pendant les crises humanitaires ; c) renforcer les capacités des personnels de santé, en particulier du personnel de niveau intermédiaire, pour

la fourniture de services de santé sexuelle et procréative d'excellente qualité ; d) établir des partenariats avec l'agence nationale de l'assurance maladie pour plaider en faveur de la fourniture de services de santé sexuelle et procréative abordables, en particulier pour les personnes les défavorisées ; e) plaider en faveur de l'intégration d'un module d'éducation à la santé procréative adapté à l'âge dans le programme de l'enseignement secondaire, notamment par l'intermédiaire d'un modèle d'éducation par les pairs en dehors de l'école, en partenariat avec les acteurs de la société civile.

## **B. Égalité des sexes et autonomisation des femmes**

*19. Produit 2. Amélioration de l'environnement propice à la fourniture de services multisectoriels pour prévenir et combattre la violence sexiste et les pratiques néfastes, en mettant l'accent sur les normes internationales en matière de droits humains.*

20. Le produit proposé contribuera à la réalisation 5 du Plan-cadre de coopération en mettant en place des mécanismes nationaux visant à garantir que les femmes et les filles sont protégées contre la discrimination et la violence. Les interventions stratégiques comprendront les mesures suivantes : a) développer et rendre opérationnels des cadres de partenariat multisectoriels pour prévenir la violence sexiste et les pratiques néfastes ou y réagir, y compris le déséquilibre des rapports de masculinité à la naissance ; b) renforcer les capacités multisectorielles pour prévenir la violence sexiste et les pratiques néfastes ou y réagir ; c) plaider pour l'amélioration des mécanismes de responsabilité afin de faire progresser l'égalité des sexes et de donner aux femmes et aux filles les moyens d'exercer leurs droits en matière de procréation ; d) mobiliser l'action de la société civile pour favoriser des approches sexospécifiques transformatrices en vue d'éliminer les normes sociales discriminatoires et les pratiques néfastes, y compris le phénomène de la « préférence pour les fils ».

## **C. Dynamique des populations**

*21. Produit 3. Amélioration des capacités institutionnelles à produire, analyser et utiliser des informations et des données factuelles pour une politique et une prise de décision éclairées afin de suivre les dynamiques démographiques émergentes et de favoriser le développement durable*

22. Le produit proposé contribue à la réalisation 3 du Plan-cadre de coopération sur les informations et les données factuelles en garantissant la disponibilité et l'utilisation de données désagrégées de haute qualité pour une prise de décision éclairée : a) renforcement des capacités institutionnelles pour la production et l'utilisation continues de données démographiques désagrégées de haute qualité dans un format convivial pour une programmation, une planification et un suivi éclairés des progrès réalisés dans le cadre des engagements de Nairobi et des ODD ; b) constitution d'une base de connaissances grâce à l'évaluation et l'analyse approfondie de la dynamique des populations, de la santé sexuelle et procréative et de l'égalité des sexes, en mettant l'accent sur les populations les plus défavorisées ; c) sensibilisation en faveur de l'intégration de l'intelligence démographique pour analyser les corrélations entre les changements démographiques et les processus de développement socio-économique ; d) poursuite du dialogue politique pour une meilleure compréhension des liens entre les tendances démographiques et le développement durable.

## **III. Gestion du programme et des risques**

23. Le programme proposé est le fruit d'un processus de négociations participatives avec le gouvernement de l'Azerbaïdjan, les acteurs de la société civile, les organisations des Nations Unies, les parties prenantes et les bénéficiaires bilatéraux, y compris les représentants des populations les plus défavorisées. Le document fournit un cadre conceptuel pour la responsabilité mutuelle en ce qui concerne la contribution du FNUAP aux priorités nationales et aux besoins de développement.

24. Le cinquième programme de coopération entre le FNUAP et le gouvernement de l'Azerbaïdjan sera mis en œuvre en coordination avec le ministère des affaires étrangères, en

utilisant l'exécution directe comme modalité de mise en œuvre privilégiée. Les principes de programmation fondés sur les droits et les résultats seront utilisés pour garantir une mise en œuvre efficace du programme. Le FNUAP maintiendra des partenariats bien établis et efficaces tout en cherchant à conclure de nouvelles alliances sur la base de son avantage comparatif, de son positionnement stratégique et de sa capacité à obtenir des résultats de qualité dans le cadre de ses programmes.

25. Le FNUAP poursuivra sa collaboration étroite et sa coordination régulière avec d'autres organismes spécialisés des Nations Unies dans le cadre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et du Chapitre commun afin de garantir une réponse cohérente, intégrée et efficace pour appuyer les priorités et les engagements nationaux visant à contribuer aux trois résultats transformateurs du FNUAP et aux ODD connexes.

26. Un plan intégré de partenariats et de mobilisation des ressources guidera les efforts visant à tirer parti des possibilités de partenariat stratégique avec le gouvernement, les partenaires internationaux multilatéraux et bilatéraux, le secteur privé et les organismes des Nations Unies afin d'obtenir le soutien et les ressources indispensables à la mise en œuvre efficace du programme, conformément aux politiques et procédures respectives du FNUAP.

27. Un directeur de pays non-résident du FNUAP, basé à Ankara, supervisera la mise en œuvre du programme, le personnel national exerçant des fonctions de gestion et d'efficacité du développement. Les fonctions du représentant adjoint devraient être assumées par le chef du Bureau à la suite d'un reclassement du poste. Le bureau de pays s'appuiera également sur l'expertise nationale et internationale et sollicitera le soutien technique du bureau régional, du siège et d'autres unités, notamment à travers la coopération Sud-Sud et triangulaire, selon les besoins.

28. Le programme proposé s'appuie sur une analyse des risques. Ceux-ci comprennent notamment l'escalade du conflit dans et autour de la région du Haut-Karabakh de la République d'Azerbaïdjan en 2020, les flambées récurrentes de pandémie de COVID-19, l'absence d'une compréhension commune des obligations du pays en vertu des traités internationaux relatifs aux droits humains, la pénurie de financement et de fonds, les attitudes et comportements patriarcaux profondément ancrés qui limitent les possibilités des femmes et des filles, les capacités limitées et sous-développées de la société civile.

29. La série de stratégies d'atténuation aborde ces risques grâce à des partenariats élargis, des ressources et des opportunités optimisées, un suivi systématique des interventions du programme et de l'assurance qualité, un plaidoyer pour le classement des droits en matière de santé procréative comme une priorité dans le programme politique et un engagement régulier avec les hauts fonctionnaires, les partenaires du développement, la société civile et les groupes communautaires.

30. Ce descriptif de programme de pays expose les grandes lignes des contributions du FNUAP aux résultats nationaux et sert de base principale de la responsabilisation envers le Conseil d'administration pour l'alignement des résultats et les ressources affectées au programme au niveau du pays. En ce qui concerne les programmes de pays, les responsabilités des gestionnaires au niveau du pays, des régions et du siège sont prescrites dans les procédures et politiques régissant les programmes et opérations du FNUAP, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

#### **IV. Suivi et évaluation**

31. Le FNUAP et le gouvernement de l'Azerbaïdjan ont convenu que le programme proposé fera l'objet d'un suivi afin d'évaluer l'impact, l'efficacité et l'efficience des interventions stratégiques, de suivre et de rendre compte des résultats du programme, ainsi que de garantir une plus grande responsabilité et une meilleure appropriation.

32. Les sources nationales d'informations et de données factuelles seront utilisées en parallèle avec les sources internationales disponibles pour suivre les progrès des engagements nationaux accomplis dans la réalisation des résultats transformateurs et

des ODD correspondants. Le programme sera suivi à l'aide d'un cadre de résultats et d'allocation des ressources clairement défini, avec des objectifs spécifiques pour chaque indicateur de produit.

33. Un cadre de suivi et d'évaluation sera déployé parallèlement au système d'information stratégique institutionnelle, afin de suivre périodiquement les progrès et de procéder à des ajustements, grâce à un ensemble d'indicateurs de performance spécifiques et mesurables, conformément aux exigences du plan stratégique et à l'évolution des besoins des pays.

34. Les outils de suivi pour les visites de contrôle sur le terrain seront utilisés pour garantir la mise en œuvre en temps voulu des recommandations de suivi, en tant que mécanisme permettant d'éclairer et d'ajuster la conception et l'exécution du programme. Les systèmes d'information relatif à la gestion de la santé seront encore plus stratégiques afin de garantir la disponibilité des données sur les droits en matière de santé sexuelle et procréative, y compris sur la planification familiale, et pour soutenir la planification et le suivi de la santé. La mise en œuvre du programme de pays tirera profit des examens annuels. Une évaluation indépendante du programme de pays sera réalisée au cours de l'avant-dernière année de mise en œuvre, conformément aux directives d'évaluation du FNUAP, afin d'évaluer la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficacités, les effets et la durabilité de l'aide du FNUAP, ainsi que de formuler des recommandations pour guider le prochain cycle du programme. L'évaluation sera réalisée dans le cadre d'un exercice inclusif et participatif. Les résultats du programme de pays seront également évalués dans le cadre du processus d'évaluation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

35. Le FNUAP renforcera en permanence la capacité institutionnelle nationale du Comité d'État des statistiques à produire des données démographiques désagrégées d'excellente qualité dans un format convivial pour un meilleur suivi des résultats transformateurs, des ODD et des progrès du programme de la CIPD.

## CADRE DE RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DES RESSOURCES POUR L'AZERBAÏDJAN (2021-2025)

<b>PRIORITÉ NATIONALE :</b> Des institutions plus fortes pour une meilleure prestation de services publics et sociaux				
<b>RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LA PARTICIPATION DU FNUAP :</b> D'ici à 2025, les personnes les plus défavorisées bénéficieront de capacités nationales et de structures de gouvernance renforcées pour la protection sociale et de services publics et sociaux de qualité, conformément aux engagements internationaux de l'Azerbaïdjan				
<b>RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP :</b> Santé sexuelle et procréative				
Indicateur(s) de réalisation, niveaux de référence et cible(s) du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Produits du programme de pays	Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits	Contributions des partenaires	Ressources (à titre indicatif)
<u>Indicateur(s) de réalisation énoncé(s) dans le plan stratégique du FNUAP :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé compétent <i>Niveau de référence : 89% ; Niveau cible : 93%</i></li> <li>• Taux de prévalence de la contraception (méthodes modernes) <i>Niveau de référence : 14 % ; Niveau cible : 20 %</i></li> </ul>	<u>Produit 1 :</u> Renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en place d'un environnement favorable à la fourniture de services intégrés de santé sexuelle et procréative à toutes les femmes et à tous les jeunes, en mettant l'accent sur les personnes les plus défavorisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de services de santé sexuelle et procréative de base aux niveaux primaire et secondaire intégrés dans le régime d'assurance maladie national <i>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 10</i></li> <li>• Nombre de politiques, programmes et actes législatifs nationaux en matière de santé sexuelle et procréative approuvés au niveau national <i>Niveau de référence : 3 ; Niveau cible : 8</i></li> <li>• Nombre de régions qui ont la capacité de mettre en œuvre le Dispositif minimum d'urgence en santé reproductive (DMU) au début de la crise <i>Niveau de référence : 15 ; Niveau cible : 25</i></li> </ul>	Ministère de la santé, Agence nationale de l'assurance maladie TABIB, Comité d'État pour la famille, les femmes et les enfants, ministère du travail et de la protection sociale de la population, Comité d'État de la statistique, Parlement national, organismes des Nations Unies, organisations de la société civile, médias	1,6 million de dollars (1 million provenant de ressources ordinaires et 0,6 million d'autres ressources)
<b>PRIORITÉ NATIONALE :</b> Une société équitable qui favorise l'autonomisation des femmes et des filles				
<b>RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LA PARTICIPATION DU FNUAP :</b> D'ici à 2025, les femmes et les filles, y compris les plus défavorisées, bénéficieront de mécanismes nationaux renforcés qui leur permettront d'être protégées contre la discrimination et la violence et de participer à toutes les sphères de la vie				
<b>RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP :</b> Égalité des sexes et autonomisation des femmes				
<u>Indicateur(s) de réalisation énoncé(s) dans le plan stratégique du FNUAP :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un mécanisme national permettant d'associer plusieurs parties prenantes, notamment la société civile, les organisations religieuses, les hommes et les garçons, à</li> </ul>	<u>Produit 1 :</u> Amélioration de l'environnement propice à la fourniture de services multisectoriels pour prévenir et combattre la violence sexiste et les pratiques néfastes, en mettant l'accent sur les normes internationales en matière de droits humains	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de plates-formes communautaires visant à éliminer les normes socioculturelles discriminatoires et les pratiques néfastes qui affectent les femmes et les jeunes filles, qui sont établies et utilisées pour la défense des droits au niveau local <i>Niveau de référence : 100 ; Niveau cible : 200</i></li> <li>• Ensembles de services essentiels en matière de violence sexiste qui sont intégrés dans le cadre institutionnel</li> </ul>	Comité d'État pour les affaires de la famille, des femmes et des enfants, ministère de la santé, ministère du travail et de la protection sociale de la population, Comité	1,3 million de dollars (0,8 million provenant de ressources ordinaires et 0,5 million d'autres ressources)

<p>la prévention et à la lutte contre la violence sexiste est en place <i>Niveau de référence</i> : Non ; <i>Niveau cible</i> : Oui</p>		<p>national et opérationnel <i>Niveau de référence</i> : Non ; <i>Niveau cible</i> : Oui</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'institutions ayant amélioré leurs capacités à effectuer le suivi des recommandations et des obligations concernant les droits en matière de santé sexuelle et procréative et l'égalité des sexes dans le cadre de leur engagement auprès des mécanismes internationaux de droits humains, en particulier du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes <i>Niveau de référence</i> : 10 ; <i>Niveau cible</i> : 20</li> </ul>	<p>d'État des statistiques, ministère de l'intérieur, ministère de la justice, Parlement national, organismes des Nations Unies, organisations de la société civile, médias</p>	
<p><b>PRIORITÉ NATIONALE</b> : Des institutions plus fortes pour une meilleure prestation de services publics et sociaux</p>				
<p><b>RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LA PARTICIPATION DU FNUAP</b> : D'ici à 2025, des données de qualité, ventilées et actuelles seront disponibles et utilisées pour éclairer la prise de décision et les politiques qui ne laissent personne pour compte</p>				
<p><b>RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP</b> : La quête du développement durable représente et tient compte de toutes les personnes, de tous les lieux</p>				
<p><u>Indicateur(s) de réalisation énoncé(s) dans le plan stratégique du FNUAP</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plans de développement nationaux intégrant explicitement la dynamique démographique, notamment l'évolution de la structure par âge, la répartition de la population et l'urbanisation <i>Niveau de référence</i> : Non ; <i>Niveau cible</i> : Oui</li> </ul>	<p><u>Produit 1</u> : Amélioration des capacités institutionnelles à produire, analyser et utiliser des informations et des données factuelles pour une politique et une prise de décision éclairées afin de suivre les dynamiques démographiques émergentes et de favoriser le développement durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'indicateurs relatifs aux ODD jugés prioritaires par le FNUAP élaborés et intégrés dans la base de données nationale sur la population pour une programmation, une planification et un suivi éclairés des progrès réalisés dans le cadre du programme de la CIPD <i>Niveau de référence</i> : 320 ; <i>Niveau cible</i> : 370</li> <li>• Projections démographiques aux niveaux national et infranational, ventilées par âge, sexe et localisation disponibles pour analyser les corrélations entre les changements démographiques et les processus de développement socio-économique <i>Niveau de référence</i> : Non ; <i>Niveau cible</i> : Oui</li> <li>• Nombre d'études, de rapports et d'enquêtes qualitatives et quantitatives sur la dynamique démographique, la santé sexuelle et procréative et l'égalité des sexes, avec un accent particulier sur les personnes les plus défavorisées <i>Niveau de référence</i> : 30 ; <i>Niveau cible</i> : 37</li> </ul>	<p>Comité d'État des statistiques, ministère du travail et de la protection sociale de la population, Comité d'État pour la famille, les femmes et les enfants, ministère de la santé, ministère de la jeunesse, Parlement national, organismes des Nations Unies, organisations de la société civile, médias</p>	<p>1,2 million de dollars (0,8 million provenant de ressources ordinaires et 0,4 million d'autres ressources)</p>